

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2020-295/PR/MCPT portant renouvellement du conseil d'administration de la RTD.

n° 2020-295/PR/MCPT

Ministère

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, CHARGE DES  
POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Date de publication

16 novembre 2020

Numéro JO

n° 22 du 30/11/2020

Date du numéro

30 novembre 2020

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution

**VU**La Loi n°42/AN/99/4ème L du 8 juin 1999 portant création de l'établissement public dénommé : "Radio Télévision de Djibouti"

**Vu**La Loi n°187/AN/07/5ème L portant Statut du Personnel de la Presse et de l'Audiovisuel

**VU**La Loi n°212/AN/17/7ème L du 24 décembre 2017 portant réorganisation du Ministère de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications

**VU**La Loi n°56/AN/19/8ème L portant régime juridique des Etablissements Publics Administratifs

**VU**Le décret n°99-0170/PR/MCC du 16 septembre 1999 portant statuts et cahier des charges de la RTD

**VU**le Décret n°200-0256/PR/MCCPT modifiant le décret n°99-0170/PR/MCCPT portant statuts et cahier des charges de la Radiodiffusion Télévision de Djibouti

**VU**Le Décret n°2008-0171/PR/MCCPT du 9 juillet 2008 portant renouvellement de membres du Conseil d'Administration de la RTD

**VU**Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du gouvernement

**VU**Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Octobre 2020.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Le présent décret a pour objet de renouveler les membres du Conseil d'Administration de la Radio Télévision de Djibouti.

---

#### Article 2

Les nouveaux membres du conseil d'administration de la RTD sont désignés ci-dessous

---

- M. Ali Mohamed Dimbio, Représentant de la Présidence
- M. Hassan Mohamed Kamii, Représentant de la Primature
- M. Abdourachid Idris Nour, Représentant du Ministère de la Communication, Chargé des Postes et des Télécommunications
- M. Ahmed Dini Farah, Représentant du personnel de la RTD
- Mme Fatouma Ahmed Moussa, Représentante du Ministère de l'Economie et des Finances
- M. Abdoufatah Moussa Arreh, Représentant du Ministère du Budget
- M. Said Nour Hassan, Représentant du Ministère de l'Education Nationale
- Mme. Saida Moussa Ali, Représentante du Ministère de la Femme et de la Famille
- M. Moussa Mohamed Omar, Représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
- M. Osman Bileh Guirreh, Représentant du Ministère de l'Intérieur
- M. Yahya Awaleh Darar, Représentant du Ministère du Travail.

#### Article 3

Le présent décret prend effet à compter de la date de signature et sera enregistré, exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**